



PREFET DE LA MOSELLE

## AVIS d'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la délivrance du permis de construire pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol

sur le territoire de la commune de Sarreguemines

### PETITIONNAIRE : société TOTAL SOLAR

Par arrêté préfectoral n° 2019-DCAT-BEPE-104 du 15 mars 2019, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours du 15 avril 2019 au 14 mai 2019 inclus.

La commune concernée est Sarreguemines, siège de l'enquête.

Monsieur Michel BOUR, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier soumis à enquête publique, comprenant notamment les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, sera déposé :

- en mairie de Sarreguemines pendant la durée de l'enquête, pour permettre à toute personne intéressée d'en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
- sur le site internet de la préfecture de la Moselle [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – Publications – Publicité légale installations classées et hors installations classées – Arrondissement de Sarreguemines. En outre un accès gratuit au dossier sur un poste informatique situé à l'accueil de la préfecture est mis à disposition de toute personne qui souhaite le consulter aux horaires d'ouverture du public
- sur demande et aux frais du demandeur dès la publication du présent arrêté, auprès du Préfet de la Moselle (DCAT – BEPE – place de la préfecture – 57034 Metz Cedex 1)

Le commissaire enquêteur assurera les permanences selon le calendrier suivant, à la mairie de Sarreguemines, afin d'y recueillir les observations écrites et orales du public :

- lundi 15 avril 2019 de 16 h 00 à 18 h 00
- jeudi 2 mai 2019 de 10 h 00 à 12 h 00
- mardi 14 mai 2019 de 16 H 00 à 18 h 00

Le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre déposé en mairie de Sarreguemines, aux horaires habituels d'ouverture au public
- par écrit, à la mairie de Sarreguemines, 2 Rue du Maire Massing, 57200 Sarreguemines, à l'attention du commissaire enquêteur
- **sur le registre électronique, fortement recommandé et à privilégier**, accessible par le site internet [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – Publications – Publicité légale installations classées et hors installations classées – Arrondissement de Sarreguemines
- à défaut d'accès au registre électronique par le lien indiqué ci-dessus, possibilité de faire ses observations par mail à l'adresse suivante : [photovoltaique-sarreguemines@enquetepublique.net](mailto:photovoltaique-sarreguemines@enquetepublique.net)

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur durant ses permanences sont consultables au siège de l'enquête ainsi que sur le site internet et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès de la Société Total Solar - Tour CBX – CS 60117 - 1, Passerelle des Reflets -92913 LA DEFENSE CEDEX - Monsieur Martin JOFFRES – mail : [Martin.joffres@total.com](mailto:Martin.joffres@total.com) Tél 07 72 34 19 44

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairie de Sarreguemines, à la préfecture de la Moselle, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Moselle précité.

Le permis de construire est délivré, le cas échéant, par arrêté préfectoral.